

École Régionale des Beaux-Arts / Conservatoire National de Région - Relèvement des droits d'inscription pour l'année scolaire 1992-1993

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La 10^{ème} Commission propose au Conseil Municipal de procéder à une augmentation de l'ordre de 5 % des tarifs d'inscription à l'École Régionale des Beaux-Arts et au Conservatoire National de Région.

Ces tarifs applicables pour l'année scolaire 1992-1993 seraient les suivants :

I - École Régionale des Beaux-Arts (droits payables en une seule fois au début de l'année scolaire)

	Bisontins		Non Bisontins	
	1991-1992	1992-1993	1991-1992	1992-1993
Cycle traditionnel	925 F	975 F	1 900 F	1 995 F
Cours du soir	990 F	1 040 F	2 010 F	2 110 F
Cours périscolaires	490 F	515 F	1 000 F	1 050 F
Auditeurs libres et stagiaires	715 F	750 F	1 500 F	1 575 F

II - Conservatoire National de Région

	Bisontins		Non Bisontins	
	1991-1992	1992-1993	1991-1992	1992-1993
Tarif 1 Eveil musical	150 F	159 F	250 F	265 F
Tarif 2 Chorale adultes sans formation musicale	-	350 F	-	700 F
Tarif 3 Formation musicale, chorale	330 F	350 F	985 F	1 035 F
Tarif 4 Formation musicale + instrument Instrument seul Ecriture, Analyse Direction d'Orchestre et de Choeur Histoire de la Musique Musique de Chambre Atelier Jazz, ensembles Art Dramatique	550 F	579 F	1 260 F	1 325 F
Tarif 5 Piano, Orgue, Harpe, Chant, Danse, Clavecin	920 F	966 F	1 850 F	1 945 F

Il est proposé par ailleurs de maintenir à 55 F le droit correspondant aux frais de dossiers et les tarifs de location des instruments aux taux actuels, soit :

95 F/mois pour cor, trompette, trombone, violon, alto, clarinette, flûte.

105 F/mois pour violoncelle, contrebasse, hautbois, basson, saxophone.

M. LIME : Pour une intervention très très courte, simplement pour rappeler quelque chose que l'on dit souvent mais qu'il me paraît important de répéter assez fréquemment car c'est un des problèmes que l'on rencontre dans l'action culturelle d'une ville ; cela concerne l'énorme part de la Ville dans ce financement de très grosses institutions qui, évidemment, dépassent très largement le cadre de la Ville. Très grosse part si on prend notamment le cas du Conservatoire puisque finalement sur un budget global d'environ 18 MF, il y en a 15 qui reviennent à la charge de la Ville alors que la Région ne donne pas un centime pour cette activité qui est pourtant essentielle pour un développement musical et global de la Région. Et je voudrais dire simplement à ce propos que ce n'est pas seulement en soi que c'est un problème mais c'est un problème par la conséquence que cela a sur le budget culturel. C'est-à-dire que le budget culturel, si l'on constate ce qu'il est véritablement avec ses très grosses structures et on pourrait en ajouter d'autres bien évidemment, est dévoré par la gestion culturelle et notamment par les frais qui sont des frais de personnel. Cela a effectivement pour conséquence la très grande faiblesse de la part de ce que j'appellerai l'action culturelle pour laquelle nous avons évidemment d'énormes difficultés à dégager des marges d'actions qui sont pourtant très importantes et on peut s'en rendre compte par exemple dans quelques instants à propos des subventions aux associations culturelles où l'on voit que l'on joue sur des sommes extrêmement réduites. Cela résulte du fait, je le répète, que nous avons des charges de gestion qui ne sont absolument pas prises en charge par d'autres collectivités.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de cette déclaration tout à fait justifiée.

La discussion est close.

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.